



Rennes, le 16 janvier 2026

**Madame Hélène Insel,  
Rectrice de l'académie de Rennes et de la Région  
académique Bretagne  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES CEDEX 7**

**Objet : dépôt d'une alerte sociale**

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignant·es, les accompagnant·es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés de l'académie, à compter du mardi 19 janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026 inclus.

Voici les motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

**Conditions de travail**

Les agent·es de l'éducation nationale subissent une évolution du métier et des conditions de travail dégradées. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs.

Ecole inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, restriction des droits, injonctions ministérielles, les signalements inscrits dans les RSST explosent sans que l'institution n'apporte de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les élèves comme par les personnels.

A chaque rentrée, nous constatons une nouvelle augmentation des fiches SST dans l'académie, notamment dans le premier degré. La grande majorité des signalements relève des risques psycho-sociaux liés aux élèves et aux parents d'élèves, à des violences et des agressions.

Ces conditions de travail dégradées ont un impact fort sur les relations de travail entre collègues et ne créent pas les conditions d'une pleine confiance de la profession envers la hiérarchie qui est responsable de la sécurité de ses agent·es. Des mesures de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail des personnels doivent être prises tant au niveau national qu'académique.

La FSU Bretagne réclame des décisions urgentes :

- Pour des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions sereines : baisse des effectifs, reconstitution des RASED, retour du dispositif Plus De Maitres Que De Classe, augmentation du nombre de remplaçant·es).
  - Contre les restrictions des droits des personnels (temps partiels / disponibilité / formation).
  - Pour une hiérarchie qui protège activement les équipes.
  - Pour un soutien des agent·es victimes d'agressions ou de menaces : procédure accompagnement dans les démarches d'accident de service, de dépôt de plainte, de protection fonctionnelle.
- Pour la reconnaissance du métier des AESH (création d'un véritable statut), l'amélioration de leurs conditions de travail et le respect de leurs droits: mobilité, jours de fractionnements, indemnités REP.
- Pour libérer du temps au personnel afin de réaliser l'ensemble des tâches administratives liées à la gestion des élèves.

### **Ecole pour toutes et tous**

Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens suffisants. Dans l'académie, la majorité des fiches SST témoigne de la souffrance des enseignant·es qui ressentent un fort sentiment d'incompétence professionnelle face à la gestion des élèves ayant des difficultés à expression comportementale. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant·es et des AESH. C'est l'ensemble des élèves qui se retrouve pénalisé par les conditions actuelles d'enseignement. Les équipes ont souvent le sentiment d'isolement face à la gestion d'élèves en situation de handicap et/ou EDEC, faute de formations et de moyens suffisants. Les simples propositions de recourir aux Pôles d'Appui à la Scolarité et à la mise en place de protocole de gestion de crise d'élèves pour accompagner les équipes ne sont pas suffisantes pour aider les collègues au quotidien.

La FSU Bretagne demande :

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés.
- Des conditions de scolarisation à la hauteur des enjeux : locaux pour isoler en toute sécurité les élèves en crises et des enseignant·es surnuméraires pour apaiser et prévenir les crises.
- Une formation continue de qualité sur le handicap pour tous les personnels et tout au long de la carrière.
- L'augmentation du nombre d'enseignant·es spécialisé·es, enseignant·es référent·es, CPC ASH, PsyEN, infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales.

En application du décret n°2008-1246 du 1<sup>er</sup>/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU Bretagne,

Matthieu Mahéo